Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le
ID : 085-218501724-20250618-20250324DEL021M-DE

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Annule et remplace la délibération précédente 021/7.1

Date de convocation : 17/03/2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 14

Séance N° 02
24/03/2025
Délibération 021M/7.1

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, HAMELIN Karine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, MOURAIN Lisa, HENRIQUES Floriane et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, ABU-AITA Maher, HEMON Christian, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mrs GUILBAUD David, CUVILLIER Jean-Claude, AVERTY Julien, Mme HA Christine.

Absent : Mr PINEAU Nicolas

Pouvoirs : Mr GUILBAUD David a donné pouvoir à Mme GODEFROY Rosiane.
Mr CUVILLIER Jean-Claude a donné pouvoir à Mr CHAUVIN Yannick

Mme ARTUS Pauline a été élue secrétaire.

OBJET : Clôture du budget annexe « transport scolaire »

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe « transport scolaire » a été ouvert par délibération en date du 25 septembre 1997 afin de répondre à la création d'une régie de transport public de voyageurs à autonomie financière nommée « Régie de Transports de la commune de Le Perrier » et de doter cette régie d'un budget annexe « Transport Scolaire » au budget de la commune.

Compte tenu de la suppression de ce service en septembre 2023, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Il est à préciser que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement des excédents au budget principal de la commune seront réalisés au titre de l'exercice budgétaire 2025 à savoir :

- Excédent à la section de fonctionnement (002) : 26 630.51 €
- Excédent à la section d'investissement (001) : 136 281.51 €

Le compte administratif 2024 ainsi que le compte de gestion 2024 dressés par le comptable public ont été votés le 24/03/2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** la clôture du budget annexe « transport scolaire »
- **DE PROCEDER** au reversement des excédents au budget principal de la commune au titre de l'exercice 2025.
- **D'INFORMER** les services fiscaux de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le
ID : 085-218501724-20250618-20250324DEL021M-DE

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme
Madame le Maire
Rosiane GODEFROY

La secrétaire de séance
Mme ARTUS Pauline